



Livret d'accueil 2011-2012

Bienvenue dans l'académie de Strasbourg



Sommaire

| | |
|--|----|
| Bienvenue en Alsace | 4 |
| Le mot du recteur | 5 |
| L'académie de Strasbourg | |
| Le contexte et les chiffres | 6 |
| Un nouveau projet d'académie | 10 |
| Les langues | 11 |
| L'ouverture à l'international | 11 |
| L'action culturelle | 12 |
| Le programme Eclair | 12 |
| Les relations école-entreprise | 13 |
| La formation continue des adultes | 14 |
| L'organisation de l'académie | |
| Le pilotage | 16 |
| L'organigramme du rectorat | 18 |
| Les organigrammes des inspections académiques | 20 |
| L'organisation des écoles et des établissements | 22 |
| Gérer sa carrière et sa vie professionnelle | |
| La gestion des personnels | 26 |
| Les enseignants et conseillers d'éducation stagiaires | 27 |
| Le traitement | 28 |
| Les indemnités | 29 |
| Le réseau académique d'aide aux personnels | 30 |
| La formation des personnels | 31 |
| Les outils et les ressources électroniques | 32 |
| Les informations pratiques | |
| Le centre régional de documentation pédagogique d'Alsace | 33 |
| Les adresses utiles | 34 |
| Le plan d'accès aux services du rectorat | 35 |
| Les sigles et les acronymes | 36 |
| Le calendrier scolaire | 37 |



BIENVENUE EN ALSACE

L'Alsace fait partie de l'espace du Rhin supérieur qui s'étend entre les Vosges et la Forêt Noire et comprend aussi le sud du Palatinat et la région bâloise.

C'est un territoire densément peuplé :

1 846 865 habitants, soit une densité de 223 au km² (recensement de la population estimation de population au 1^{er} janvier 2009).

■ Une terre convoitée

Au carrefour de grandes voies de communication, l'Alsace a maintes fois été convoitée, envahie et conquise. Longtemps terre d'Empire, l'Alsace devient progressivement française après la guerre de Trente Ans (1648). Mais c'est avec la révolution et l'Empire que s'opère l'adhésion des populations à la nouvelle réalité nationale. On sait, par ailleurs, qu'entre 1870 et 1945 les Alsaciens changent cinq fois de nationalité, au terme de conflits chaque fois plus meurtriers.

■ Une région dynamique

Située le long de l'axe prospère qui s'étire de Londres à Milan, l'Alsace apparaît comme une région dynamique qui constitue une zone d'échanges intenses et un couloir de transit pour des liaisons entre l'Europe du nord et le bassin méditerranéen. C'est aussi une zone intermédiaire entre la France et l'Europe centrale. De ce fait les échanges extérieurs occupent une place majeure dans l'économie alsacienne (5^e rang des régions françaises exportatrices).

■ Une identité régionale forte

Par son passé historique, l'Alsace forme un monde original où s'interpénètrent les influences françaises, très apparentes dans l'architecture et les habitudes urbaines, et les influences germaniques, plus visibles

dans les campagnes. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, Strasbourg, ville symbole de l'antagonisme franco-allemand, devient le lieu d'implantation du Conseil de l'Europe, image de la réconciliation et de la paix en Europe. La capitale alsacienne abrite désormais des institutions européennes prestigieuses (Parlement européen, Cour européenne des Droits de l'Homme, Corps européen de Défense) et différentes autres structures internationales (Europol, Arte...).

L'Alsace vit désormais sans complexe sa double culture française et germanique qui lui donne une identité régionale forte.

Celle-ci se caractérise par des traits spécifiques comme l'usage d'une langue dialectale apparentée à l'allemand (avec de fortes variations locales, et un usage plus marqué dans les campagnes du nord et du sud), l'existence du régime concordataire et un **statut scolaire local spécifique**, dont l'une des particularités est un enseignement religieux inclus dans le programme scolaire obligatoire.

■ Une ouverture culturelle sur l'Europe

De par sa situation géographique et son passé, l'Alsace est tout naturellement au cœur de la culture européenne. L'académie, appuyée par les collectivités, encourage cette ouverture et cet ancrage : offre d'un enseignement bilingue français-allemand, existence de nombreuses sections internationales et sections européennes, création en 2008 de l'école européenne de Strasbourg, la première école de ce type sur le sol français, multiplication de partenariats et de jumelages européens.

Les nombreux musées ainsi que des institutions culturelles renommées, les festivals contemporains et le lieu de mémoire que constitue le mémorial de Schirmeck sont autant de partenaires de l'école.

LE MOT DU RECTEUR

*A chacune, à chacun,
Bienvenue dans l'académie de Strasbourg*



Dans quelques jours vous prendrez vos fonctions dans un établissement scolaire ou un service administratif de l'académie de Strasbourg.

Ce livret d'accueil vous permettra de découvrir les spécificités de notre académie, son organisation, et vous fournira l'essentiel des informations pratiques pour vous aider dans vos premières démarches.

La rentrée coïncide cette année avec la fin de notre dernier projet d'académie, lancé en 2007. Notre nouvelle feuille de route, qui fixera les objectifs à atteindre à l'horizon 2015, prendra appui sur le bilan des objectifs précédents en y intégrant les changements majeurs intervenus ces dernières années dans le système éducatif.

Il s'agit pour nous de relever le défi de la massification, en accompagnant l'ambition des jeunes Alsaciens et de leur famille pour élever leur niveau de qualification,

en garantissant l'égalité des chances et l'équité scolaire par des parcours personnalisés, en favorisant l'ouverture de nos élèves au-delà de leur univers familial pour les aider à s'appropriier les codes sociaux, langagiers et culturels nécessaires à leur future insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Ces objectifs ne pourront être atteints que par la mobilisation et la synergie de toutes les compétences, de toutes les catégories de personnels, dans le cadre d'un pilotage partagé.

Au fil de mes déplacements sur le terrain et de mes rencontres avec les différents acteurs de la communauté éducative, j'ai pu prendre la pleine mesure du dynamisme des équipes pédagogiques et de l'implication de tous les personnels, au service de la réussite de nos élèves.

Je sais pouvoir compter sur vos compétences professionnelles et votre engagement pour mettre en oeuvre au sein de votre école, de votre établissement ou de votre service les nécessaires évolutions de notre système éducatif.

Armande Le Pellec Muller
Recteur de l'académie de Strasbourg
Chancelier des universités d'Alsace

L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

L'académie de Strasbourg correspond à la région Alsace dont elle contribue à développer les atouts et l'ouverture en termes d'aménagement du territoire éducatif et de partenariats. Quelques caractéristiques méritent d'être soulignées :

■ La faible part du privé

- > 5,2% dans le premier degré pour le privé sous contrat (avec le privé hors contrat 5,7% contre 13,4% au plan national)
- > 14,3% pour le second degré (20,8 % au plan national)

■ Les effectifs

> Dans le premier degré

Année 2010-2011 : 177 182 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat
Prévisions rentrée 2011 : 176 447 élèves

> Dans le second degré

Année 2010-2011 : 148 639 élèves dans les établissements publics et privés sous contrat
Prévisions rentrée 2011 : 148 953 élèves

> Dans les formations post-bac

Année 2010-2011 : 7 917 étudiants dont 5 325 dans les sections de techniciens supérieurs, 2 374 dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)
Prévisions rentrée 2011 : 8 059 étudiants

■ Les résultats

Pour la session 2011 du baccalauréat, l'académie de Strasbourg enregistre des résultats provisoires supérieurs aux résultats nationaux, quelles que soient la filière et la série :

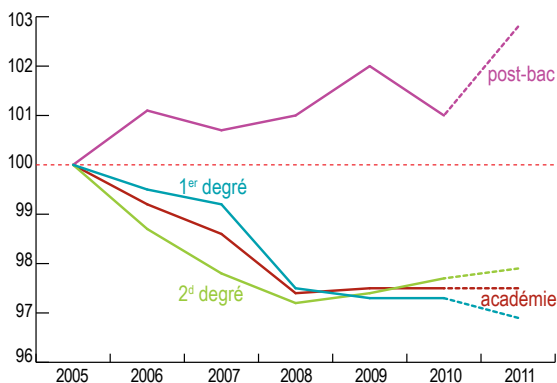
- > taux de réussite global baccalauréat général : première académie de France avec 92,9% (taux national 88,2%)
 - série L : 91,5% (85,6%)
 - série ES : 92,9% (87,7%)
 - série S : 93,2% (89,4%)
- > taux de réussite global baccalauréat technologique : 84,5% (taux national 82,3%)
- > taux de réussite global baccalauréat professionnel : 84,3% (taux national 83,2%)

Strasbourg est après Paris l'académie dont la proportion de bacheliers avec mention est la plus importante dans les trois types de baccalauréat (chiffres définitifs session 2010) :

- > 56,6% pour le bac général
- > 37,3 % pour le bac technologique
- > 48,8 % pour le bac professionnel.

La moyenne d'âge des bacheliers alsaciens, inférieure à la moyenne d'âge au plan national, explique en partie ces résultats, puisque le taux de réussite à l'examen diminue avec l'âge du candidat.

Évolution par niveau en base 100 (2005)



Source : rectorat - Depp

| | 2010 résultats définitifs | | 2011 résultats provisoires |
|--------------|---------------------------|----------|----------------------------|
| | national | académie | académie |
| DNB | 83,5 | 85,1 | 85,8 |
| CAP | 81,5 | 80,6 | 80,4 |
| BEP | 76,0 | 77,1 | 78,7 |
| Baccalauréat | | | |
| général | 87,3 | 91,8 | 92,9 |
| techno | 81,6 | 84,7 | 84,5 |
| pro | 86,5 | 87,4 | 84,3 |
| BTS | 69,9 | 73,2 | nd* |

*nd : données non disponibles

■ La proportion de bacheliers dans une génération

Pour l'académie de Strasbourg, la proportion de bacheliers dans une génération s'établit à 64,2% à la session 2010, soit -0,1 point. L'académie perd une place par rapport à la session précédente dans le classement national, passant de la 16^e à la 17^e place.

Le taux reste stable dans les deux départements : 60,7% dans le Bas-Rhin (-0,1) et 70,4% dans le Haut-Rhin, identique à 2009.

L'écart entre le taux de l'académie et le taux national s'est sensiblement resserré entre 2001 (-3,6 points) et 2010 (-1,3 point), Strasbourg enregistrant une progression de 5,9 points (France +3,6).

■ Le taux d'accès au niveau IV*

En 2010, le taux d'accès au niveau IV, toutes voies de formation confondues, est de 78% pour l'académie de Strasbourg. Il a progressé de 9,1 points par rapport à l'année précédente et s'est considérablement rapproché du niveau national : 0,9 point d'écart en 2010, contre 3,3 points en 2009.

Le taux d'accès France entière est de 78,9% en 2010, contre 72,2% l'année précédente, soit +6,7 points. Cette forte progression, enregistrée dans toutes les académies, est une conséquence de la réforme de la voie professionnelle.

En Alsace, le taux d'accès au niveau IV de la voie professionnelle a ainsi progressé de +7,1 points (+6,3 points en France). Pour la voie générale, le taux augmente de 2,2 points, tandis qu'il reste stable (+0,2 point) dans la voie technologique.

Toutes voies de formation confondues, l'académie de Strasbourg gagne 5 places en 2010 par rapport à l'année précédente pour occuper la 17^e place dans le classement des 30 académies.

* Définition

Taux d'accès au niveau IV : somme des rapports par âge des entrants en terminale à la population correspondante (démographie).

■ L'apprentissage

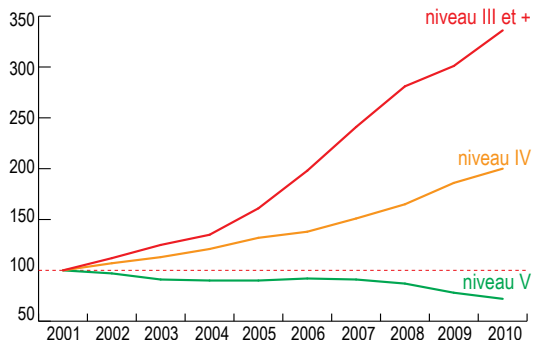
La voie de l'apprentissage, ouverte à tous les niveaux de qualification du CAP au master, permet d'accéder à des métiers très variés.

En 2010-2011, 47% des 15 041 apprentis alsaciens préparaient un diplôme de niveau V. En raison de la baisse démographique et du nombre croissant de jeunes choisissant des formations d'un niveau plus élevé, les effectifs de niveau V enregistrent depuis une dizaine d'années une baisse sensible.

Parallèlement, les formations de niveau supérieur connaissent depuis 10 ans une progression importante. Durant cette période :

- > les effectifs de niveau IV ont plus que doublé
- > ceux de niveau III ont plus que triplé
- > les niveaux II et I enregistrent une progression considérable, avec des effectifs multipliés par 4,2 entre 2005 et 2010.

Évolution par niveau de qualification en base 100 (2001)



Source : Rectorat - Depp - Enquêtes 51- Sifa au 31.12.
Données provisoires pour 2010

Niveau III et + : BTS et + (licence, master, DECF, DCESF...)

Niveau IV : baccalauréat (brevet de technicien, bac pro, terminale technologique, mention complémentaire de niveau IV)

Niveau V : CAP, BEP, mention complémentaire de niveau V

■ L'insertion professionnelle

Sur les 18 200 jeunes interrogés en février 2010 dans le cadre des enquêtes d'insertion dans la vie active, 13 130 ont quitté le système scolaire, dont 45% issus d'un centre de formation pour apprentis (CFA).

Après le net recul du taux d'emploi en 2009, lié au fort ralentissement de l'activité économique en Alsace, l'insertion se stabilise en 2010 à :

- > 49% pour les jeunes sortant de lycée technologique ou professionnel,
- > 62% pour les apprentis

Filles et garçons

- > **Lycées** : pour la deuxième année consécutive, l'accès à l'emploi s'avère plus favorable pour les filles (50%) que pour les garçons (48%).
- > **CFA** : 61% des filles ont trouvé un premier emploi contre 63% des garçons.

A noter que dans la voie de l'apprentissage, les filles ne représentent que 36% des effectifs.

Le diplôme : une clé pour l'emploi

Sept mois après leur sortie de lycée ou de CFA

- > avec un BTS et plus, 71% des étudiants et 77% des apprentis ont décroché un premier emploi
- > avec un baccalauréat, 55% des lycéens et 78% des apprentis ont trouvé un emploi
- > avec un CAP, 35% des jeunes sous statut scolaire et 53% des apprentis sont en emploi.

L'insertion des jeunes sans qualification est de plus en plus difficile : seuls 15% des sortants de lycée et 26% des apprentis travaillent.

■ Les personnels du secteur public

20 566 enseignants

- 9 237 dans le 1^{er} degré
- 11 329 dans le 2nd degré

4 993 autres personnels

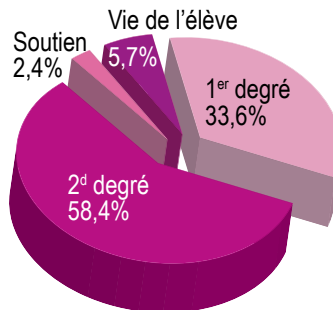
- 94 personnels d'inspection
- 444 de direction
- 125 d'orientation
- 308 d'éducation
- 1 479 de surveillance
- 1 924 administratifs
- 183 de laboratoire
- 337 de santé et de secteur social
- 99 ITRF

Constat au 31 janvier 2011 en équivalent temps plein (ETP)

■ Le budget 2011 : 1 497,1 millions d'€

Les dépenses de l'enseignement public sont réparties entre quatre budgets opérationnels de programme (Bop) :

- > 502,3 M € Bop enseignement du 1^{er} degré (rémunération des personnels)
- > 873,8 M € Bop enseignement du second degré (rémunération des personnels)
- > 35,7 M € Bop soutien de la politique de l'éducation nationale (rémunération personnels administratifs et fonctionnement des services)
- > 85,3 M € Bop vie de l'élève (rémunération personnels médicaux et sociaux, CPE, assistants d'éducation... bourses scolaires)



■ Les établissements publics et privés sous contrat en 2010-2011

1 595 écoles
dont **36** privés

172 collèges
dont **25** privés

35 CFA
dont **16** privés

70 lycées
généraux
dont **17** privés

24 lycées
professionnels
dont **8** privés

1 Erea
Établissement régional
d'enseignement adapté

1 École
européenne

1 établissement de réinsertion scolaire (ERS)

1 site internat d'excellence dédié,

275 places labellisées internat d'excellence à la rentrée 2011 (objectif 2013 : 500 places)

■ Les effectifs scolarisés en 2010-2011 et les prévisions pour la rentrée 2011

| | Public | | Total public | Privé sous contrat | | Total privé | Total académie | Prévision 2011 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|---------------|---------------|----------------|----------------|
| | Bas-Rhin | Haut-Rhin | | Bas-Rhin | Haut-Rhin | | | |
| Premier degré | | | | | | | | |
| Pré-élémentaire | 37 763 | 26 004 | 63 767 | 1 089 | 800 | 1 889 | 65 656 | |
| Élémentaire | 61 224 | 41 974 | 103 198 | 3 468 | 3 747 | 7 215 | 110 413 | |
| Spécial | 603 | 489 | 1 092 | 16 | 5 | 21 | 1 113 | |
| Total 1^{er} degré | 99 590 | 68 467 | 168 057 | 4 573 | 4 552 | 9 125 | 177 182 | 176 447 |
| Second degré | | | | | | | | |
| Collège | 45 747 | 30 093 | 75 840 | 6 238 | 6 805 | 13 043 | 88 883 | 89 517 |
| Dima | 80 | 92 | 172 | 43 | 38 | 81 | 253 | 253 |
| Lycée GT | 20 634 | 13 701 | 34 335 | 3 350 | 2 273 | 5 623 | 39 958 | 40 164 |
| Lycée pro | 9 579 | 7 245 | 16 824 | 1 233 | 1 318 | 2 551 | 19 375 | 19 019 |
| Erea | 170 | 0 | 170 | 0 | 0 | 0 | 170 | nd |
| Total 2^e degré | 76 210 | 51 131 | 127 341 | 10 864 | 10 434 | 21 298 | 148 639 | 148 953 |
| Post-bac | 5 094 | 2 054 | 7 148 | 620 | 149 | 769 | 7 917 | 8 059 |
| Total académie | 180 894 | 121 652 | 302 546 | 16 057 | 15 135 | 31 192 | 333 738 | 333 459 |

UN NOUVEAU PROJET D'ACADÉMIE 2012-2015

Le projet d'académie 2007-2011, qui a accompagné les différents acteurs du système éducatif dans l'académie de Strasbourg durant ces cinq années, arrive à son terme.

Son bilan a ouvert de nouvelles pistes de réflexion et de travail qui s'inscrivent dans un contexte de changements majeurs de notre système éducatif.

Si celui-ci a réussi la massification, il peine encore à surmonter les inégalités sociales.

Aujourd'hui, **l'ouverture à la diversité sociale** et la **personnalisation des parcours** sont des axes prioritaires de notre action éducative.

Par ailleurs, les élèves de l'académie de Strasbourg se montrent encore insuffisamment ambitieux. Ainsi, pour mieux réussir, **ouvrir son univers culturel familial** est un atout majeur. Le **plurilinguisme** sera un des éléments clés de la réussite scolaire dans le cadre de la maîtrise des codes sociaux, langagiers et culturels. Enfin, **l'optimisation du pilotage académique**, modernisé et plus innovant, rendra possible une meilleure performance du système éducatif.

Depuis quelques mois, un groupe de travail académique mène une concertation avec les personnels de l'éducation nationale et les partenaires de l'académie en Alsace sur ce nouveau projet.

■ Une structuration du projet en quatre axes

Axe 1

Nourrir l'ambition scolaire et garantir l'égalité des chances

1. Amener chaque élève à élever son niveau d'ambition scolaire
2. Promouvoir l'accès aux études supérieures
3. Garantir un climat favorable à la réussite scolaire
4. Répondre spécifiquement aux besoins particuliers des élèves

Axe 2

Assurer l'équité scolaire par un parcours personnel de réussite pour chaque élève

1. Faire évoluer l'évaluation pour en faire un outil de personnalisation
2. Fluidifier les parcours
 - en impulsant la mise en œuvre du socle commun
 - en personnalisant l'accompagnement de la maternelle au post-bac
3. Favoriser la maîtrise par l'élève de son parcours d'orientation individuel
4. Valoriser l'esprit d'initiative et la responsabilité des élèves

Axe 3

S'insérer dans la société par la maîtrise des codes sociaux, langagiers et culturels

1. Intensifier l'exposition aux langues vivantes
2. Faire des langues un atout pour l'insertion professionnelle
3. Favoriser la réussite et s'ouvrir à son environnement par l'accès à de nouveaux codes culturels et sociaux

Axe 4

Moderniser, innover, rendre performant le pilotage académique

1. Mieux détecter et valoriser les compétences des personnels
2. Favoriser la mise en synergie des compétences inter-catégorielles et des ressources
3. Impulser un véritable pilotage pédagogique partagé et accompagner l'autonomie des établissements
4. Optimiser le pilotage académique
5. Former les enseignants à appréhender l'hétérogénéité et la difficulté scolaire

La publication du nouveau projet d'académie est prévue dans le courant du mois d'octobre 2011.



LES LANGUES

Un dispositif spécifique d'enseignement des langues

L'héritage historique et culturel de l'Alsace constitue le socle de la politique linguistique de l'académie de Strasbourg. Réalités économiques et évidences culturelles se conjuguent pour donner la priorité à l'apprentissage de la langue allemande dès le plus jeune âge. Ces mêmes réalités militent en faveur d'une ouverture plus grande encore de la région, non seulement vers ses voisins immédiats, mais aussi vers les pays et les langues d'Europe et du monde.

Construit sur cette base, articulé à la convention sur les langues signée avec les collectivités territoriales, la spécificité du dispositif académique permet de

- > démarrer **l'apprentissage de l'allemand dès la maternelle** et de le poursuivre jusqu'au lycée, notamment dans le cadre d'un cursus bilingue
- > passer à **l'apprentissage de deux langues vivantes dès la 6^e**, dans tous les collèges publics et privés sous contrat.

Les **sections européennes** permettent aux élèves de suivre une ou plusieurs disciplines non linguistiques dans une langue étrangère telle que l'allemand, l'anglais ou l'espagnol.

Les **sections internationales** constituent une filière ouverte, de la maternelle au baccalauréat, pour des élèves français et étrangers avec la possibilité de passer le baccalauréat option internationale.

La nouvelle organisation des langues, au lycée en particulier, permet d'organiser des parcours d'élèves individualisés et la préparation à des évaluations certificatives, **alignées sur le cadre européen commun de référence pour les langues**.

L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

Une politique d'ouverture à l'international au cœur de l'Europe

La politique internationale de l'académie repose sur un réseau de partenariats avec plusieurs régions en Europe et dans le monde. Les accords sont constamment renouvelés et assortis de plans d'action.

Les partenariats internationaux (hors pays germanophones) relèvent de **la délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic)** :

- Algarve (Portugal)
- Andalousie (Espagne)
- Accord trinational : Basse-Silésie (Pologne), Bade-Wurtemberg (Allemagne) et académie de Strasbourg
- East Midlands, Leicestershire County Council, Leicester City Council, Irlande du nord (Royaume-Uni)
- Lombardie (Italie)
- Indiana (USA)
- province de Jiangsu (Chine)

Contact : tél. 03 88 23 38 24
ce.dareic@ac-strasbourg.fr

La mission académique à l'enseignement régional et international (Maeri) est quant à elle chargée

- des relations transfrontalières, dans le cadre des partenariats avec le Bade-Wurtemberg, la Rhénanie-Palatinat et les cantons de la Suisse du nord-est
- des actions en direction de l'ensemble des pays de langue allemande.

Contact : tél. 03 88 23 38 51
ce.maeri@ac-strasbourg.fr

Pour en savoir plus, consultez le site académique www.ac-strasbourg.fr

Dans la rubrique Rhin supérieur / Europe / International, vous trouverez

- la **Convention portant sur la politique régionale des langues vivantes**
- toutes les actualités concernant les actions internationales, européennes et transfrontalières de l'académie

L'ACTION CULTURELLE

Inscrite au sein du pôle pédagogique, la délégation académique à l'action culturelle (Daac) s'attache aussi bien à la diffusion de la **culture artistique** qu'à celle de la **culture scientifique et technique**. Elle apporte son expertise à l'élaboration de projets, facilite la relation avec les intervenants extérieurs à l'école et informe sur les modes de financement possibles des actions. L'éducation artistique et culturelle est inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.

L'égalité des chances en matière culturelle passe par la mise en place d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour tous les élèves.

La Daac agit dans le cadre de partenariats étroits avec la direction régionale des affaires culturelles (Drac), les corps d'inspection, les inspections d'académie, le centre régional de documentation pédagogique et les collectivités, ainsi que les structures culturelles et associatives.

Quelques actions menées dans l'académie en 2010-2011 :

Printemps de l'écriture

10 000 élèves concernés par cette opération de promotion de la lecture et de l'écriture

Lire la Ville

800 élèves ont réalisé des travaux sur les signes urbains

Cafés scientifiques

600 lycéens ont rencontré des chercheurs et des scientifiques

Presse

En partenariat avec la presse quotidienne régionale, 1 500 lycéens se sont transformés en journalistes d'un jour ou grands reporters (tirage quotidien 100 000 exemplaires).

Rencontres d'écrivains

Plus de 90 rencontres entre écrivains et élèves dans les écoles et les établissements scolaires alsaciens.

Contact : tél. 03 88 23 37 35
www.ac-strasbourg.fr, rubrique action culturelle

LE PROGRAMME ECLAIR

Eclair = écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite

Le programme national Eclair est au centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances. Il constitue un levier pour faire évoluer les pratiques quotidiennes au service de la réussite de tous les élèves.

Objectifs : la progression de chacun des élèves, le développement de leur ambition scolaire et professionnelle et l'instauration d'un climat scolaire apaisé propice aux apprentissages.

Le constat de la persistance des écarts de réussite entre les élèves issus de milieux défavorisés et les autres nécessite d'y développer en priorité les évolutions majeures du système éducatif, destinées à favoriser l'ancrage des savoirs fondamentaux :

- > la création d'une école du socle commun,
- > la personnalisation des parcours d'apprentissage,
- > le renforcement des liens entre pédagogie et vie scolaire,
- > la personnalisation de la gestion des ressources humaines,
- > la contractualisation des établissements avec les autorités académiques.

A la rentrée 2011

71 écoles, 10 collèges et 2 lycées de l'académie de Strasbourg participent au programme Eclair.

Les actions mises en place seront développées selon trois axes :

- > innovations dans le domaine pédagogique (expérimentations)
- > innovations dans le champ de la vie scolaire (responsabilisation des élèves, relations avec les parents)
- > innovations dans le champ des ressources humaines (investissement et stabilité des équipes)

En savoir plus : site éducol
<http://eduscol.education.fr>

LES RELATIONS ÉCOLE-ENTREPRISE

La généralisation du **parcours de découverte des métiers et des formations**, la nécessaire intégration dans les cursus des périodes de formation en milieu professionnel, la préparation indispensable des jeunes à l'insertion professionnelle et sociale... Autant d'éléments qui nécessitent de multiplier les contacts entre l'école et les milieux professionnels.

Les acteurs du système éducatif ont tissé au fil des années des liens étroits avec le monde économique en Alsace, dans le cadre de conventions et de structures partenariales, organisées selon trois niveaux d'intervention.

■ Le niveau académique

dans le cadre d'une politique concertée avec la région Alsace, les branches professionnelles, les chambres consulaires, les corporations et les associations professionnelles :

> Le club école-entreprise

Composé de responsables du système éducatif, de représentants d'entreprises et d'organismes consulaires, il compte actuellement environ 90 membres. Le club impulse et soutient les actions dans les domaines de l'insertion, de l'information et de la formation. Il soutient notamment l'action des Clee et le développement du dispositif des mini-entreprises.

> La cellule relations école entreprise

Rattachée à la délégation académique aux enseignements techniques (Daet), elle constitue l'outil académique essentiel des relations entre l'école et l'entreprise en venant en appui des différents dispositifs. Centre de ressources pour la mise en œuvre des stages en entreprises, elle anime le réseau des délégués aux entreprises et le réseau d'appui et de transfert de technologie.

■ Le niveau du territoire

pour une mise en cohérence au niveau des bassins de formation et d'emploi :

> Les comités locaux éducation-économie (Clee)

Ces espaces d'échange d'initiative locale, co-animés par un représentant du monde économique et un représentant de l'éducation nationale, mettent en œuvre des actions en cohérence à la fois avec les missions de l'éducation nationale et les besoins de l'environnement économique local.

15 Clee fonctionnent dans l'académie. Leurs actions s'articulent le plus souvent autour de trois axes : la connaissance des entreprises et des métiers, l'accueil

et l'insertion en entreprise, l'appui à la formation. Tous les établissements ont vocation à faire partie d'un Clee.

■ Le niveau local

Les établissements scolaires mettent en place les partenariats nécessaires à la mise en œuvre des périodes de formation en entreprise et ceux relatifs à la réalisation de leur projet d'établissement.

Un **délégué aux entreprises** coordonne et enrichit la construction des partenariats dans chaque établissement.

Quelques actions menées dans l'académie en 2010-2011

La Semaine école-entreprise

Une quarantaine d'opérations pour mieux connaître l'entreprise et ses différents métiers, mieux préparer l'entrée dans la vie professionnelle, mieux se connaître et travailler ensemble.

22 établissements scolaires et près de 100 entreprises et organismes impliqués dans le dispositif, qui a permis de sensibiliser 725 collégiens, 2 650 lycéens, 295 étudiants de BTS et 150 professeurs.

Dans le cadre de cette semaine, le Medef Alsace a lancé il y a quatre ans, en partenariat avec l'académie, une opération originale : **Les Boss invitent les profs**. Plus de 500 professeurs ont rencontré près de 360 professionnels à l'occasion d'un déjeuner, généralement suivi ou précédé d'une visite d'entreprise.

Le dispositif mini-entreprise

540 jeunes issus de 26 collèges et lycées ont créé leur mini-entreprise.

Objectif : leur permettre de découvrir l'entreprise, son fonctionnement, ses métiers et ses contraintes tout en développant leur autonomie et leur créativité.

Banque de stages

En complément du portefeuille de stages constitué par chaque établissement, le portail

www.stages-alsace.net est l'outil régional jouant le rôle de banque de stages des formations professionnalisantes pour les élèves de pré ou post baccalauréat.

Voir aussi le nouveau site de l'Onisep

www.monstageenligne.fr

Contact cellule école-entreprise : tél. 03 88 23 38 91

En savoir plus : www.ac-strasbourg.fr

Rubrique Éducation-Formation/Actions éducatives/
Relations école entreprise

LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES

Le réseau formation continue de l'éducation nationale est constitué de :

La délégation académique à la formation continue (Dafco)

Elle impulse, anime et coordonne l'activité des Greta et assure la concertation avec les partenaires régionaux.

Le groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle Alsace (Gip FCIP Alsace)

Il contribue à la formation de l'ensemble des personnels intervenant en formation d'adultes et développe des programmes de recherche-développement, ingénierie et méthodologie. Il regroupe :

- > le centre académique de formation continue (Cafoc)
- > le centre interinstitutionnel de bilans de compétences (CIBC)
- > le centre régional d'appui pédagogique et technique (Crapt) et le centre d'appui et de ressources régional de lutte contre l'illettrisme (Carrli)
- > le dispositif académique de validation des acquis (Dava) qui organise l'information et l'accompagnement des candidats à la VAE, qu'il accueille sur quatre sites : Haguenau, Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

La validation des acquis de l'expérience ou VAE

Elle permet la reconnaissance par un diplôme des compétences et connaissances acquises par l'expérience. Deux conditions sont nécessaires pour en bénéficier :

- une expérience d'une durée minimale de 3 ans
- des activités en relation avec le champ du diplôme.

Sur 800 candidats qui se sont présentés devant un jury VAE en 2010

- > 73% ont obtenu une validation complète
- > 17% ont obtenu une validation partielle
- > 10% personnes n'ont pas obtenu de validation

786 dossiers de validation ont été examinés dont 135 du secteur social

Le niveau des certifications visées pour les diplômes de l'éducation nationale :

- > 32% niveau CAP et BEP
- > 31% niveau baccalauréat
- > 37% niveau BTS

Les quatre groupements d'établissements (Greta)

Ils rassemblent la quasi totalité des établissements publics du second degré, lycées et collèges, qui organisent et dispensent les formations, ainsi que des dispositifs spécifiques :

- > 3 centres de bilan de l'éducation nationale (CBEN)
- > 6 ateliers de pédagogie personnalisée (APP), dispositifs visant la maîtrise des savoirs de base et des compétences clés
- > des dispositifs individualisés de formation, dont le Centre permanent tertiaire de Mulhouse (CPT)

35 conseillers en formation continue (CFC)

Ils sont chargés d'animer les travaux relatifs à l'élaboration, l'adaptation, l'organisation et la promotion de l'offre de formation continue de l'éducation nationale, en fonction de l'analyse, à laquelle ils concourent, et du besoin économique et social de formation.

1 500 formateurs, dont la majorité appartient à l'éducation nationale.

214 sites de formation

13 000 stagiaires formés en 2010

Site du réseau des Greta d'Alsace :

www.gretanet.fr



LE PILOTAGE DE L'ACADÉMIE

■ Le recteur

Il a pour mission d'impulser et de mettre en œuvre la politique éducative dans l'académie.

Représentant du ministre de l'éducation nationale en Alsace, il met en application la politique éducative définie au niveau national, en l'inscrivant dans la réalité régionale et dans le cadre académique. Il informe le ministre, lui rend compte et apporte également des avis et propositions pour tout ce qui a trait aux enjeux de la politique éducative et à sa mise en œuvre.

Il assume des tâches nombreuses de relation et de concertation avec tous les partenaires du système éducatif : collectivités territoriales, partenaires économiques et socioprofessionnels, représentants des personnels et des parents d'élèves. Plusieurs organes consultatifs sont habilités à lui donner un avis sur différents aspects de l'organisation et du fonctionnement de l'académie.

Le recteur exerce un rôle d'administrateur de l'éducation dans l'académie : il donne l'impulsion, prend les mesures nécessaires au fonctionnement du système éducatif, veille à la coordination de l'action des différents acteurs et s'assure de l'évaluation de cette action.

Représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le recteur concourt, en sa qualité de **chancelier des universités**, à la bonne marche du service public de l'enseignement supérieur et constitue un point d'appui pour le dialogue entre les établissements d'enseignement supérieur et entre ces derniers et le ministre. Pour mener à bien sa mission dans le domaine de l'enseignement supérieur, le recteur s'appuie sur la direction de l'enseignement supérieur (Desup) et la chancellerie.

■ Le cabinet du recteur

Il assure la préparation et le suivi des activités du recteur : audiences, visites, événements, manifestations, dossiers en liaison avec les services et les conseillers techniques. Il suit les relations avec les services de l'État et les élus locaux, assure le traitement du courrier réservé et s'occupe des décorations et distinctions honorifiques.

Il comprend également le service communication qui a la charge de mettre en œuvre les actions de communication interne (publications, site intranet) et externe (presse, manifestations académiques, publications, site Internet).

Pour ce qui concerne l'enseignement scolaire, le recteur est assisté de divers collaborateurs :

■ Le secrétaire général de l'académie

Il est responsable, sous l'autorité du recteur, de l'administration de l'académie avec l'appui des services académiques organisés autour de cinq pôles :

- la gestion des ressources humaines
- la gestion des moyens (préparation de la rentrée, répartition des dotations en heures et en postes) ;
- les examens et concours
- la logistique et l'expertise : statistiques ; informatique et systèmes d'information ; affaires financières ; service juridique
- l'action pédagogique.



■ Les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN)

Ils dirigent l'inspection académique dans chaque département (Bas-Rhin et Haut-Rhin). Leurs compétences essentielles s'exercent dans le **premier degré**, niveau pour lequel

- > ils définissent le réseau scolaire du département : ouverture et fermeture des classes et des écoles, implantation des emplois d'instituteurs et de professeurs des écoles
- > ils gèrent les personnels : décisions de nomination, mutation, promotion, exercice du pouvoir disciplinaire
- > ils exercent la responsabilité d'inspection des écoles et à ce titre, coordonnent l'action des **inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription (IEN 1^{er} degré)**. Chaque IEN 1^{er} degré est en général responsable, dans sa circonscription, de 30 à 50 écoles élémentaires et pré-élémentaires.

Les compétences des IA-DSDEN en matière d'enseignement secondaire se sont accrues à la suite de la mise en oeuvre des lois de décentralisation qui ont fait du département l'interlocuteur privilégié de l'État pour les collèges.

Aux côtés du recteur, ils contribuent au pilotage de l'académie et s'assurent de la mise en oeuvre effective de la politique éducative dans les **collèges** comme dans les **lycées**.

Ils supervisent l'évaluation des performances (élèves, enseignants, établissements, système éducatif) que réclame la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances (Lof).

Assistés par l'**inspecteur chargé de l'information et de l'orientation** affecté auprès de chacun d'eux, ils ont en charge toutes les questions relatives à l'orientation et à l'affectation des élèves dans les établissements scolaires.

■ Les conseillers, délégués et chargés de mission

Le recteur s'appuie par ailleurs sur les délégués académiques aux enseignements techniques (Daet), à la formation continue (Dafco), à la formation des personnels (Dafor), aux relations internationales (Dareic), à l'action culturelle (Daac) ; le chef des services d'information et d'orientation (CSAIO) ; le chef de la mission aux enseignements régionaux et internationaux (Maeri) ; le délégué académique à la pédagogie (Dap) et les doyens des corps d'inspection ; les conseillers du secteur social et de la santé ; le proviseur vie scolaire et le chef de l'équipe mobile de sécurité (EMS) ; l'inspecteur hygiène et sécurité ; le chargé de mission à l'égalité des chances ; l'inspecteur chargé de la scolarisation des élèves handicapés (IEN-ASH) ; le chef de la mission technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (Tice).

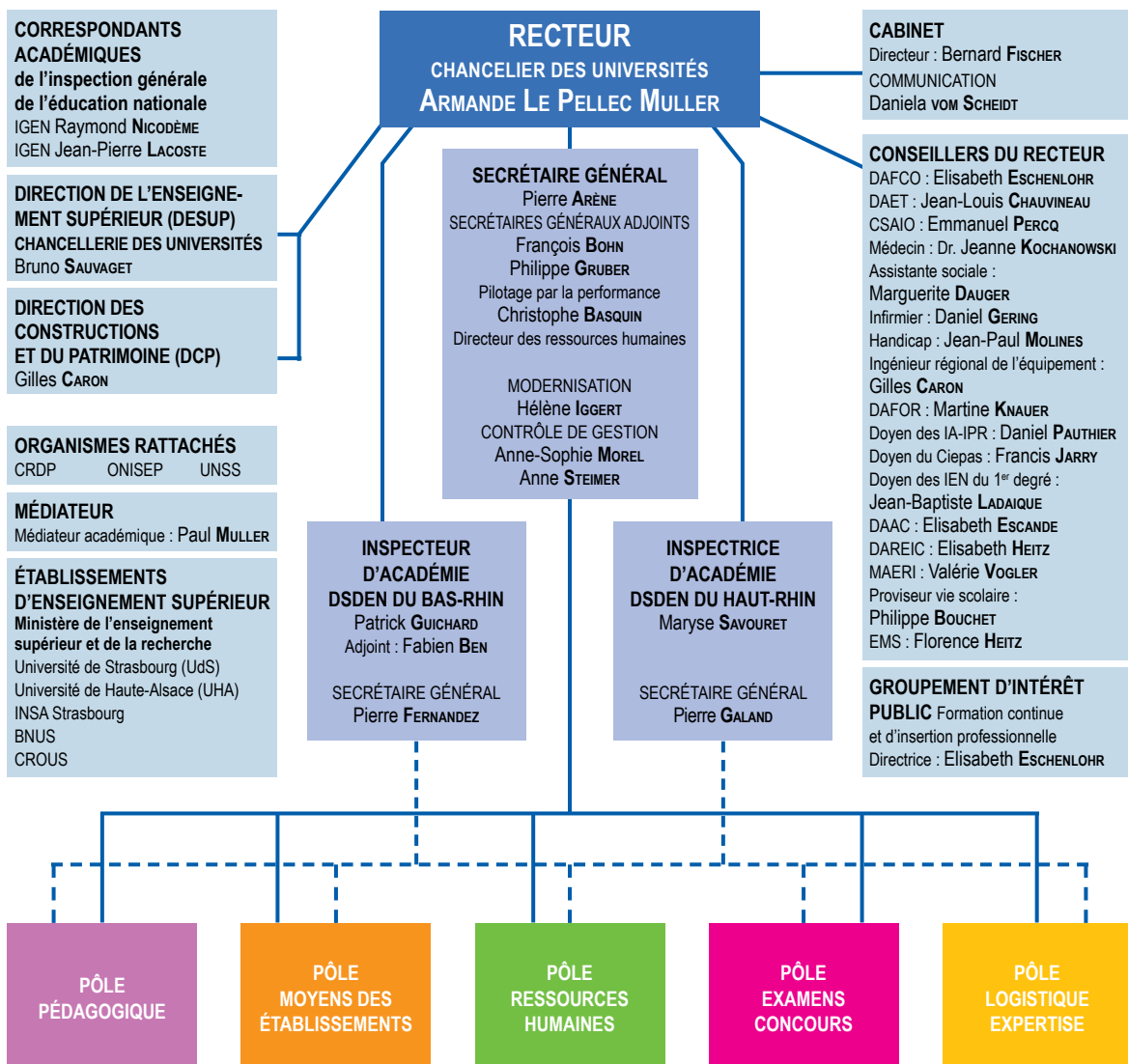
■ Les corps d'inspection

Pour le second degré, toutes les questions afférentes à la pédagogie relèvent des **inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) et des inspecteurs de l'enseignement technique (IEN-ET)**

Ils exercent statutairement des missions permanentes : pilotage pédagogique, conseil et expertise, accompagnement de proximité des établissements en lien avec l'IA-DSDEN.

Ils jouent un rôle important dans les dispositifs concernant les étudiants stagiaires et les enseignants stagiaires, et prennent leur part dans l'intégration des nouveaux arrivants. Ils remplissent un rôle d'impulsion dans la mise en oeuvre des priorités nationales (en liaison étroite avec les équipes pédagogiques concernant les dispositifs nouveaux) et dans celle de la politique académique à travers le projet d'académie. Ils jouent un rôle d'expert et de conseiller auprès du recteur pour ce qui concerne leur discipline. Ils participent au pilotage académique et peuvent aussi se voir confier, par le recteur, des missions transversales.

ORGANIGRAMME DES SERVICES ACADÉMIQUES - rentrée 2011



ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRÉ ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

ORGANIGRAMME DES PÔLES DU RECTORAT - rentrée 2011

PÔLE PÉDAGOGIQUE

Responsable : Christophe **LAVILLE**
Délégué académique à la pédagogie

IA-DSDEN

Patrick **GUICHARD**
adjoint : Fabien **BEN**
Maryse **SAVOURET**

COLLÈGE DES IA-IPR, doyen :
Daniel **PAUTHIER**

COLLÈGE DES INSPECTEURS
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL, doyen :
Francis **JARRY**

COLLÈGE DES IEN
DU 1^{er} DEGRÉ, doyen :
Jean-Baptiste **LADAIQUE**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE
AUX ENSEIGNEMENTS
TECHNIQUES
Jean-Louis **CHAUVINEAU**
Service académique
d'apprentissage :
Claudine **BOVE**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE
A LA FORMATION CONTINUE
Elisabeth **ESCHENLOHR**
Adjoint : Didier **LEFEVRE**

SERVICE ACADÉMIQUE
D'INFORMATION
ET D'ORIENTATION
Emmanuel **PERCO**

MISSION ÉGALITÉ
DES CHANCES
Michel **FONNÉ**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE
A L'ACTION CULTURELLE
Elisabeth **ESCAUDE**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE
AUX RELATIONS EUROPÉEN-
NES, INTERNATIONALES
ET À LA COOPÉRATION
Elisabeth **HEITZ**

MISSION ACADÉMIQUE
AUX ENSEIGNEMENTS
RÉGIONAUX
ET INTERNATIONAUX
Valérie **VOGLER**

VIE SCOLAIRE
IA-IPR EVS
Claude **BOSSU**
Dominique **SASSI**
N.N.
Proviseur vie scolaire :
Philippe **BOUCHET**
Délégué à la vie lycéenne :
Frédéric **ANSART**
Équipe mobile de sécurité :
Florence **HEITZ**

SERVICE MÉDICO-SOCIAL
Conseillère médicale :
Dr Jeanne **KOCHANOWSKI**
Conseillère sociale :
Marguerite **DAUGER**
Infirmier conseiller :
Daniel **GERING**

MISSION TICE
Marc **NEISS**

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

Responsable : Christophe **BASQUIN**
Directeur des ressources humaines

COORDINATION PAYE ET PILOTAGE
Eric **BIENTZ**

DIRECTION DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS
Nadine **BEURIOT**

Enseignement littéraire et artistique :
Hervé **COLIN**
Enseignement scientifique, technologique
et EPS : Véronique **STEIB**
Remplacement et recrutement :
Evelyne **GRUNDLER**
Enseignement privé : Monique **PAUTHIER**

DIRECTION DES PERSONNELS
D'ADMINISTRATION ET D'ENCADREMENT
Raffaëla **ECKENFELDER**

Personnels d'encadrement, d'inspection,
d'orientation, d'éducation :
Isabelle **SCHMITT**
Personnels d'administration, de santé,
sociaux et ITRF : Gilles **BEJEAN**
Pensions : Gilles **BEJEAN**
Action sociale et accidents de service :
François **REHRI**
Moyens : Parissa **KAUFFMANN**

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION
DES PERSONNELS
Déléguée académique :
Martine **KNAUER**
Responsable administratif et financier :
Denis **CASTEL**

PÔLE LOGISTIQUE – EXPERTISE

Responsable : François **BOHN**
Secrétaire général adjoint

DIRECTION DES SYSTÈ-
MES D'INFORMATION
Jean-Marie **LAFON**
Adjoint : Pierre **NUSS**

Systèmes d'information :
Eric **LOUVEL**
Infrastructures
techniques :
Stéphane **VAILLANT**
Assistance :
Thérèse **SROKA**
Pilotage :
Marie-Josèphe **FABRE**

DIRECTION ACADÉMIQUE
DES FINANCES
Martine **BICKEL**

Plateforme Chorus
budgets :
Michèle **CAILLON-PEREZ**
Marchés, fonctionnement
du rectorat et CIO :
Marc **STROBEL**
Plateforme Chorus
dépenses-recettes :
Yannick **LABEAUVE**
Plateforme frais
de déplacement :
Sylvie **LUDWIG**
Contrôle de légalité :
Corinne **SCHMITT**

Maintenance,
entretien des locaux :
Louis **PRÉVOT**
Reprographie :
Gaby **GEIST**
Accueil - Courrier -
Standard :
Denise **MARTIN**

DIRECTION DE L'ÉVALUA-
TION, DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE
Sylvie **GRIC**

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES
Pierre **KAUFF**

INSPECTEUR SANTÉ ET
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Isabelle **HUHARDEAUX**
CONSEILLER DE PRÉVEN-
TION ACADÉMIQUE
Stéphanie **HAMM**

PÔLE MOYENS DES ÉTABLISSEMENTS

Responsable : Valérie **VOGLER**

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
Collèges :
Françoise **MOUQUOT-VILLE**
Lycées : Nicole **YUMA**

GESTION PRÉVISIONNELLE - COMPTA-
BILITÉ DES EMPLOIS ET DES HEURES
- CRÉDITS PÉDAGOGIQUES
Alain **GUERRE**

PÔLE EXAMENS – CONCOURS

Responsable : François **DUFOUR**

BAC GÉNÉRAL ET DNB
Martine **KAEDING**

BAC TECHNO ET EXAMENS DE
L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE
Marc **DORKEL**

EXAMENS DE LA VOIE
PROFESSIONNELLE
Hélène **GUÉQUIÈRE**

CONCOURS ET VAE
Myriam **MARINELLI**

ORGANIGRAMME INSPECTION ACADÉMIQUE DU BAS-RHIN [67]

| | | |
|--|---|--|
| Inspecteur de l'éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation | Inspecteur d'académie Directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin | Inspecteur de l'éducation nationale, adjoint à l'inspecteur d'académie |
| Etienne GONDREXON | Patrick GUICHARD | Jean-Baptiste LADAIQUE |
| Conseillers techniques | Inspecteur d'académie, adjoint de l'inspecteur d'académie | Inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de circonscription |
| Intégration et adaptation scolaire : Bénédicte AUTIER , IEN | Fabien BEN | Missions transversales |
| Enseignement technique : Arnaud MAKOUDI , IEN | Secrétaire général Responsable des services administratifs | Assistantes sociales des personnels de l'éducation nationale : |
| Mission de promotion de la santé des élèves : Brigitte SCHWEITZER , médecin conseillère technique Nathalie BOISSELIEN , infirmière conseillère technique | Pierre FERNANDEZ | Anne-Christelle BARBEROUSSE Jeanne-Marie NUSSBAUMER Stéphanie RAFFIN-MARCHETTI Anne SCHAUPP |
| Service social en faveur des élèves : Jeannine EL ALLALI , conseillère technique assistante sociale | Adjointe : Martine MAILLET-CHENG | Projet éducatif départemental, prévention de la violence Mathieu SCHAULY |
| | Cabinet | Etudes et communication : Philippe DOURNEL |
| | Sophie GRAPPE | |
| | Secrétariat général | |
| | Valérie GLANGETAS | |

| | | | |
|---|--|---|---|
| Division 1^{er} degré | Division 2^d degré | Division des élèves (Divel) | Division du contrôle de gestion et des finances (CGF) |
| Martine MAILLET-CHENG | Anne PACARY | Estelle LICHTOR | Doris GONZALEZ |
| Adjointe : Claire CARRARO | Correspondantes des établissements : Camille HOLLENDER Sébastien STAWIASKI Benôit ROLLINGER | Divel 1 Organisation des écoles et vie scolaire : Isabelle JUSTER | CGF 1 Fonctionnement et gestion de l'inspection académique : Doris GONZALEZ |
| Bureau des moyens : Marie-Renée MASSON | Contrôle de légalité : Andrée GERBER Marc JARRY N.N. | Divel 2 Orientation et scolarité dans le second degré : Marie-Claude THIEBAUT | CGF 2 Bourses d'études : Nadia KLEIN |
| Bureau de la gestion collective du personnel enseignant : Claire CARRARO | | | |
| Bureau de la formation initiale et continue : Peggy KREMPF | | | |
| Bureau de la gestion individuelle : Fabrice PETER | | | |

Pour nous contacter, adresse postale :
65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg cedex
Téléphone : 03 88 45 92 92 / Télécopie : 03 88 61 43 15
Mél : ce.ia67@ac-strasbourg.fr

Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

ORGANIGRAMME INSPECTION ACADÉMIQUE DU HAUT-RHIN [68]

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|---|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|--|--|-------------------------------------|--|
| <p>Inspecteur de l'éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation</p> <p>Sébastien TUAILLON</p> | <p>Inspectrice d'académie Directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin</p> <p>Maryse SAVOURET</p> | <p>Inspecteur de l'éducation nationale, adjoint à l'inspecteur d'académie</p> <p>Fernand EHRET</p> | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Conseillers techniques</p> <p>IEN, chargé de l'enseignement technique : Fabien CASPAR</p> <p>IEN, chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés : Nicole FORGET</p> <p>IEN, chargée de l'enseignement pré-élémentaire : Anne GASSER</p> <p>Conseillères techniques</p> <p>Médecin : Dr Marie-France GÉRARD</p> <p>Infirmière : Florianne GRAPPE</p> <p>Assistante sociale : Catherine BECHT</p> | <p>Secrétaire général Chef des services administratifs</p> <p>Pierre GALAND</p> | <p>Inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de circonscription</p> <table border="0"> <tr> <td>Altkirch : Fernand VANOBERGHEM</td> <td>Mulhouse 3 : David CAILLEAUX</td> </tr> <tr> <td>Andolsheim : Fabienne SCHLUND</td> <td>Riedisheim : Annick DURAND</td> </tr> <tr> <td>Colmar : Daniel RIBER</td> <td>Saint-Louis : Isabelle SCHAEFFER</td> </tr> <tr> <td>Guebwiller : Gilbert NUSS</td> <td>Thann : Françoise VERPILLAT</td> </tr> <tr> <td>Illfurth : Anne GASSER</td> <td>Wintzenheim : Raymond SCHAU</td> </tr> <tr> <td>Ingersheim : Olivier MEYER</td> <td>Wittelsheim : Maria PERPINA</td> </tr> <tr> <td>Mulhouse 1 : Corine GENTILHOMME</td> <td>Wittenheim : Christelle BARLÉON</td> </tr> <tr> <td>Mulhouse 2 : Béatrice ZIMMER</td> <td></td> </tr> </table> | Altkirch : Fernand VANOBERGHEM | Mulhouse 3 : David CAILLEAUX | Andolsheim : Fabienne SCHLUND | Riedisheim : Annick DURAND | Colmar : Daniel RIBER | Saint-Louis : Isabelle SCHAEFFER | Guebwiller : Gilbert NUSS | Thann : Françoise VERPILLAT | Illfurth : Anne GASSER | Wintzenheim : Raymond SCHAU | Ingersheim : Olivier MEYER | Wittelsheim : Maria PERPINA | Mulhouse 1 : Corine GENTILHOMME | Wittenheim : Christelle BARLÉON | Mulhouse 2 : Béatrice ZIMMER | |
| Altkirch : Fernand VANOBERGHEM | Mulhouse 3 : David CAILLEAUX | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Andolsheim : Fabienne SCHLUND | Riedisheim : Annick DURAND | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Colmar : Daniel RIBER | Saint-Louis : Isabelle SCHAEFFER | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Guebwiller : Gilbert NUSS | Thann : Françoise VERPILLAT | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Illfurth : Anne GASSER | Wintzenheim : Raymond SCHAU | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ingersheim : Olivier MEYER | Wittelsheim : Maria PERPINA | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mulhouse 1 : Corine GENTILHOMME | Wittenheim : Christelle BARLÉON | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mulhouse 2 : Béatrice ZIMMER | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | <p>Cabinet</p> <p>Michèle Lis</p> | <p>Affaires générales</p> <table border="0"> <tr> <td>Service intérieur :</td> <td>Christian MARILLIER</td> </tr> <tr> <td>PAO - Reprographie :</td> <td>Jean-Marie OTTMANN</td> </tr> <tr> <td>Documentation :</td> <td>Monique NOËL</td> </tr> <tr> <td>Ressources humaines :</td> <td>Frédérique MUNIER</td> </tr> </table> | Service intérieur : | Christian MARILLIER | PAO - Reprographie : | Jean-Marie OTTMANN | Documentation : | Monique NOËL | Ressources humaines : | Frédérique MUNIER | | | | | | | | |
| Service intérieur : | Christian MARILLIER | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| PAO - Reprographie : | Jean-Marie OTTMANN | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Documentation : | Monique NOËL | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ressources humaines : | Frédérique MUNIER | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Division 1^{er} degré</p> <p>Sylvie PHILIPPE</p> <p>1^{er} bureau Moyens et pilotage de l'enseignement public : Corinne RHM</p> <p>2^e bureau Gestion collective des personnels du 1^{er} degré de l'enseignement public : Jérôme PETITGENET</p> <p>3^e bureau Gestion individuelle des personnels du 1^{er} degré de l'enseignement public : Marie-Armelle DE MISCAULT</p> | <p>Division 2nd degré</p> <p>Scarlett SCHNEIDER</p> <p>1^{er} bureau Suivi des élèves 1^{er} et 2nd degrés : Stéphanie MATHIEU</p> <p>2^e bureau Suivi des élèves et de leurs résultats : Philip MOLL</p> <p>3^e bureau Actions pédagogiques et réglementations 1^{er} et 2nd degré : N.N.</p> | <p>Chargés de mission</p> <p>Politique de la Ville : Anne CAPUTI</p> <p>1^{er} degré (évaluation des élèves, projets d'écoles, plan départemental de formation, CEL) : Magali PÉTRY</p> <p>Prévention de la violence en milieu scolaire : Annabelle LEMELTIER</p> <p>Communication : Olivia DUMEZ</p> <p>Enseignements régionaux et internationaux Suivi bilinguisme : N.N. Actions culturelles : Catherine HUNZINGER</p> <p>Technologie de l'information et de la communication : Laurent KLUKASZEWSKI</p> | | | | | | | | | | | | | | | | |

Pour nous contacter, adresse postale :
 21 rue Henner - BP 70 548 - 68021 Colmar cedex
 Téléphone : 03 89 21 56 56 / Télécopie : 03 89 24 50 17
 Mél : ce.ia68@ac-strasbourg.fr

Horaires d'ouverture au public :
 du lundi au vendredi
 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

L'ORGANISATION DES ÉCOLES ET DES ÉTABLISSEMENTS

Dans les écoles

■ L'école maternelle ou élémentaire est dirigée par le **directeur ou la directrice d'école**, entouré(e) de son équipe pédagogique. Sa tâche est de veiller au bon fonctionnement de l'école et au respect des réglementations, sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (IEN).

■ **Les professeurs des écoles** se réunissent en conseil des maîtres, de cycle, ou d'école. Le conseil d'école, qui comprend des parents d'élèves élus, joue un rôle important dans le fonctionnement pédagogique et matériel de l'école, en particulier dans la définition du projet d'école.

■ Les inspecteurs

Les inspecteurs de l'éducation nationale 1^{er} degré (IEN de circonscription), sont coordonnés par les inspecteurs de l'éducation nationale adjoints :

> à l'IA du Bas-Rhin

Jean-Baptiste Ladaique 03 88 45 92 33

> à l'IA du Haut-Rhin

Fernand Ehret 03 89 21 56 15

■ Au côté des enseignants, fonctionnaires d'État, interviennent également

> des personnels communaux : **aides maternelles** ou ATSEM (agents techniques spécialisés des écoles maternelles) et des personnels chargés de la restauration scolaire

> des agents non titulaires : emplois vie scolaire, intervenants en langue vivante et en musique.

■ **Le psychologue scolaire** est chargé des diagnostics et du suivi psychologique des enfants qui lui sont signalés par les instituteurs et directeurs.

■ Les Rased

Les réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté comprennent des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique, les "maîtres E" (difficultés d'apprentissage), des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante rééducative, les "maîtres G" (difficultés d'adaptation à l'école), et des psychologues scolaires. Ils interviennent à la demande des enseignants.

Dans le premier et le second degré

Médecins et infirmières assurent les examens médicaux exigés par la loi et les examens dits "à la demande" pour les enfants et adolescents en difficulté. Ils développent des actions de prévention en direction des élèves et des personnels et participent également à l'intégration des enfants handicapés.

Dans les établissements du second degré

L'établissement (ou EPLE, établissement public local d'enseignement) forme l'unité de base du système éducatif. Les personnels qui y travaillent, bien qu'exerçant des fonctions différentes, partagent la responsabilité de l'action éducative en direction des élèves.

■ La direction de l'établissement

Le chef d'établissement, appelé **proviseur** au lycée et **principal** au collège, représente l'État au sein de l'établissement dont il assure la direction pédagogique, administrative et financière. Il préside ainsi, notamment, le conseil d'administration et le conseil pédagogique.

Il est responsable de l'impulsion, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet d'établissement, outil majeur et garant de la cohérence de l'action éducative dans l'établissement. Il s'engage auprès du recteur et de l'inspecteur d'académie à développer le dynamisme et les stratégies permettant d'atteindre les résultats ciblés dans le contrat d'objectifs de l'établissement.

Le chef d'établissement est en relation avec les IA-IPR-EVS (établissements et vie scolaire) de l'académie, ainsi qu'avec le proviseur vie scolaire, chargés d'assurer le relais entre le recteur, les services et les établissements.

Le **gestionnaire** seconde le chef d'établissement dans ses tâches de gestion matérielle et financière. Il est en relation constante avec l'**agence comptable**, qui coordonne et contrôle la gestion de plusieurs établissements. Il répond également de la bonne gestion des ressources humaines dans l'établissement.

■ L'équipe de la vie scolaire

Elle a un rôle essentiel de relais entre l'établissement et la famille, en collaboration avec les personnels de santé, sociaux, d'orientation et les enseignants. Elle est composée de :

- > conseillers principaux d'éducation (CPE) qui organisent la vie scolaire et animent les activités socio-éducatives dans les collèges et les lycées. Ils participent aux conseils de classe trimestriels
- > maîtres d'internat (MI), surveillants d'externat (SE) et assistants d'éducation, étudiants qui assurent un service de surveillance et d'aide aux élèves
- > assistants étrangers de langues vivantes : guidés par les enseignants de la discipline, ils sont rattachés administrativement à un EPLE, mais interviennent aussi bien dans le premier que dans le second degré.

Langues concernées dans l'académie : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et russe.

■ Les personnels administratifs, techniques et ouvriers

C'est sous la responsabilité du gestionnaire de l'établissement que travaille l'équipe des personnels techniques et ouvriers ou Tos. Cette équipe assure différentes fonctions ou tâches matérielles nécessaires à la vie quotidienne de l'établissement : entretien, maintenance des locaux et des installations, accueil, restauration des élèves et des personnels. Depuis 2004, les Tos ne sont plus gérés par l'État mais par les collectivités de rattachement.

Le gestionnaire est également chargé d'encadrer et d'animer tous les personnels administratifs de l'établissement (secrétariat et intendance).

■ Les enseignants du second degré

Ils comprennent les professeurs agrégés et certifiés, les adjoints d'enseignement, les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), les professeurs de lycée professionnel (PLP) et les professeurs documentalistes qui assurent un service de documentation et d'information au CDI.

Dans l'établissement, le professeur s'inscrit d'une part dans l'équipe pédagogique constituée par les enseignants qui ont en charge les mêmes classes que lui, d'autre part dans une équipe regroupant les enseignants d'une même discipline.

C'est dans ce cadre d'échanges que s'élaborent les projets pédagogiques au sein de l'établissement. Pour mener à bien ses missions, le professeur participe à différents types de conseils ou de réunions, dont les conseils de classe et les réunions de parents. Il peut être amené à faire partie du **conseil pédagogique** qui élabore avec le chef d'établissement les grandes orientations pédagogiques du collège ou du lycée.

S'il assure la responsabilité de **professeur principal** de la classe, il est, comme peut le lui préciser le cas échéant une lettre de mission, chargé de coordonner le travail des professeurs, d'assurer les relations avec les familles et d'aider ses élèves à définir et à choisir leur projet d'orientation personnelle, en collaboration avec le conseiller d'orientation-psychologue.

Dans l'académie, le professeur peut être appelé à participer aux examens ou aux concours, (tâches d'examineur et/ou de correcteur). Il peut se voir confier, sur proposition de l'inspecteur pédagogique, des fonctions de formation dans le cadre de la formation initiale ou continue.



■ Les inspecteurs

Les IA-IPR et les IEN-ET sont les conseillers dans les domaines disciplinaires et professionnels

secrétariat des IA-IPR : **03 88 23 38 71**
ou **35 25**

secrétariat des IEN-ET : **03 88 23 37 87**

■ Les personnes-ressources

Dans chaque établissement, une personne-ressource a été désignée (parfois deux, lorsque la taille de l'établissement le justifie). La mission de ces personnes-ressources est d'être le **premier relais d'accueil et d'information** à l'intention de tous les personnels, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, sur les questions suivantes :

- statut général et dispositions particulières à chaque corps et grade
- conditions de rémunération
- conditions de promotion
- réglementation sur les congés et les autorisations d'absence
- calendrier et délais à observer pour ce qui concerne les actes collectifs ou les appels à candidature
- mesures spécifiques d'aide aux personnels sous leurs différentes formes.

■ Le conseiller d'orientation psychologue

Attaché à un centre d'information et d'orientation (CIO), il consacre la moitié de son temps aux permanences et interventions dans les établissements dont il a la charge. Il aide les élèves à construire leur projet professionnel, individuellement sous forme d'entretiens, et collectivement en mettant en place un programme d'interventions dans les classes, en collaboration avec le chef d'établissement et le professeur principal.

Sa mission s'insère dans le cadre du service académique de l'information et de l'orientation (SAIO), qui met en œuvre la politique académique dans le champ de l'information et de l'orientation et évalue ses résultats.

Secrétariat SAIO : **03 90 24 11 46**

Il collabore également avec les **inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO)** :

> à l'IA du Bas-Rhin, secrétariat : **03 88 45 92 33**

> à l'IA du Haut-Rhin, secrétariat : **03 89 21 56 16**

■ L'infirmière scolaire

Chargée de l'organisation des soins et des urgences, elle participe, avec l'assistante sociale, à la mise en place de projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté et d'actions permettant d'améliorer la qualité de vie des élèves.

■ L'assistante sociale scolaire

Elle participe à la prévention de l'échec scolaire et des conduites à risque et vient en soutien de l'équipe éducative en prenant en compte :

- les difficultés matérielles (elle peut faire appel au fond social)
- les difficultés liées au comportement (elle rencontre les familles)
- les difficultés familiales (elle est à l'écoute des élèves).

■ Les élèves

Sous la responsabilité du professeur principal, l'**heure de vie de classe** est un rendez-vous périodique important entre les élèves de chaque classe et leurs enseignants.

Au début de l'année scolaire, les collégiens et les lycéens élisent les **délégués de classe** et, dans les lycées, les membres du conseil de la vie lycéenne. Ces élections, instituées comme une étape significative dans l'éducation à la citoyenneté, constituent un moment fort dans la vie de l'établissement. Formés à leurs fonctions (écoute, prise de parole, animation, médiation...) sous la responsabilité de l'établissement, les délégués participent aux diverses instances : conseil de classe, conseil d'administration, conseil de discipline.

Dans les lycées, le **conseil de la vie lycéenne** (CVL) est consulté avant chaque conseil d'administration et traite tous les sujets qui requièrent l'avis des lycéens et leur vote. Ses membres constituent aussi une force de proposition pour tout ce qui concerne l'animation de la vie du lycée.

Les représentants des CVL de l'académie élisent pour 2 ans les 20 lycéens qui siègent au **conseil académique de la vie lycéenne** (CAVL), présidé par le recteur.

Les élus du CAVL désignent à leur tour le lycéen qui représentera l'académie au **conseil national de la vie lycéenne** (CNVL), dont les réunions sont présidées par le ministre.

Le **délégué académique à la vie scolaire** est chargé d'animer le réseau des élus des CVL

Contact :

03 88 23 35 36



GÉRER SA CARRIÈRE ET SA VIE PROFESSIONNELLE

Le pôle des ressources humaines assure la coordination stratégique de l'ensemble des services qui ont en charge l'un des domaines de la gestion des ressources humaines.

Il assure, par ailleurs, un rôle fonctionnel plus direct en ayant la charge de la gestion des carrières et des rémunérations des personnels qui exercent dans les établissements d'enseignement du 2nd degré et de l'enseignement supérieur (hors les personnels de statut universitaire).

■ Vous êtes enseignant

Adressez-vous à la direction des personnels enseignants (DPE) :

contact mél : ce.dpe@ac-strasbourg.fr
contact téléphonique : 03 88 23 39 50

- > DPE 1 : disciplines littéraires, linguistiques et artistiques
- > DPE 2 : disciplines scientifiques, technologiques, EPS
- > DPE 3 : remplaçants titulaires, vacataires, contractuels, maîtres-auxiliaires
- > DPE 4 : enseignement privé du 1^{er} et du 2nd degré

i-prof, un bouquet de services en ligne personnalisé

Il permet à chaque enseignant du 1^{er} et du second degré, après authentification et de façon fortement sécurisée de

- consulter son dossier administratif
- compléter un curriculum vitae
- obtenir des informations sur les perspectives de carrière
- dialoguer par messagerie avec son gestionnaire de personnel
- accéder à des guides et services pour gérer sa carrière, s'inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutation, puis d'en obtenir le résultat.

i-prof est accessible depuis la page d'accueil du site académique dans la rubrique espace des personnels.

■ Vous êtes personnel d'administration et d'encadrement

Vous relevez de la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE)

contact mél : ce.dpae@ac-strasbourg.fr

contact téléphonique : 03 88 23 38 81

> DPAE 1 : personnel d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et de surveillance (MI-SE, assistants d'éducation), professeur des écoles (recrutement des stagiaires)

> DPAE 2 : personnel d'administration, technique, de santé et social

■ Pour tous les personnels

Vous préparez votre retraite,

adressez-vous au bureau des pensions (DPAE 3) :

contact tél. : 03 88 23 38 81

Vous recherchez une aide sociale,

adressez-vous au bureau d'appui médico-social, des allocations perte d'emploi et des accidents de service (DPAE 4) :

contact tél. : 03 88 23 38 81

Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière,

adressez-vous à Martine Dupont, conseiller mobilité carrière (martine.dupont@ac-strasbourg.fr)

Voir aussi p. 30, le réseau académique d'aide aux personnels

Pour les néo-titulaires

L'AIP/CIV est une aide au logement réservée aux néo-titulaires dont l'affectation dans un établissement situé en zone urbaine sensible entraîne un changement de domicile.

Renseignements auprès de

Martine Erhold

03 88 23 35 85

VOUS ÊTES PROFESSEUR OU CONSEILLER D'ÉDUCATION STAGIAIRE

Votre année de stage se déroule dans le cadre de la réforme générale de la formation des maîtres.

Vous serez affecté dans une école ou un établissement et suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez

- > PE, professeur des écoles stagiaire
- > PLC, professeur de lycée et collège stagiaire
- > PLP, professeur de lycée professionnel stagiaire
- > CPE, conseiller principal d'éducation stagiaire.

■ Vous êtes PE stagiaire

Les affectations, les mutations et les salaires sont gérés par les divisions du personnel des inspections académiques :

Bas-Rhin : **03 88 45 92 13**
Haut-Rhin : **03 89 24 86 61**

Votre année de stage se déroule sous l'autorité de l'inspecteur d'académie.

■ Vous êtes PLC, PLP ou CPE stagiaire

Les affectations, les mutations et les salaires sont gérés par le pôle ressources humaines du rectorat :

- > pour les PLC et les PLP : direction des personnels enseignants (DPE, voir ci-contre)
- > pour les CPE, direction des personnels administratifs et d'éducation (DPAE, voir ci-contre)

Votre année de stage se déroule sous l'autorité du recteur et des inspecteurs d'académie, en liaison avec les corps d'inspection.

■ A noter

L'IUFM, école interne de l'université de Strasbourg (UdS), vous propose des ressources documentaires

- en ligne sur son site **www.alsace.iufm.fr**
- dans les médiathèques des sites de Strasbourg, Sélestat et Colmar.
- le centre d'autoformation et de ressources en langues (Carel) est également à la disposition des stagiaires sur le site de Strasbourg.

Les sites

- > avenue de Colmar - 67100 Strasbourg
tél. 03 88 43 82 00
- > 1 rue Frœhlich - 67604 Sélestat
tél. 03 88 58 02 50
- > 12 rue Messimy - 68025 Colmar cedex
tél. 03 89 21 60 40

VOTRE TRAITEMENT

Quel que soit votre établissement d'affectation, c'est la **Trésorerie générale du Bas-Rhin** qui versera votre traitement, à terme échu, vers le **27 de chaque mois**.

Pour que la prise en charge de votre traitement s'effectue dans les meilleures conditions, veuillez à compléter le dossier qui vous sera remis.

Il comprendra, outre l'arrêté de nomination avec le procès-verbal d'installation :

- une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière,
- deux relevés d'identité bancaire (RIB),
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), une copie du livret de famille et une attestation de non perception du SFT de l'employeur du conjoint.

Ces pièces sont à remettre au secrétariat de l'établissement dans les meilleurs délais.

Lorsque le dossier complet de prise en charge arrive après le 8 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète.

Il n'y a pas de bulletin de paye édité pour un acompte ; celui-ci figurera sur le bulletin de salaire avec le traitement suivant.

Si vous venez d'être nommé(e) sur un poste de stagiaire du ministère de l'éducation nationale, cette nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale. En tant que fonctionnaire stagiaire, vous relevez en effet d'un régime particulier de sécurité sociale : le régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'éducation nationale.

C'est donc cet organisme qui procèdera dorénavant au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à la MGEN

Rue Henri Bergson - 67096 Strasbourg cedex

Tél. 36 76 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)



VOS INDEMNITÉS

Elles sont gérées par la direction académique des finances (Daf)

■ Frais de changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire.

Le dossier, constitué après la rentrée scolaire, comporte :

- l'arrêté rectoral de mutation
- la copie du procès-verbal d'installation
- un formulaire de demande de paiement visé par le chef de l'établissement ou du service d'affectation, à transmettre en 2 exemplaires,
- les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, dépendant de la situation antérieure ou familiale des intéressés.

La Daf vous donnera tous les renseignements sur les conditions d'obtention ou de calcul de cette indemnité et sur les justificatifs à fournir.

Attention : des délais sont à respecter impérativement sous peine de forclusion. Le déménagement doit avoir lieu dans les 9 mois et la demande d'indemnisation est à transmettre dans les 12 mois à compter de la date du changement de résidence administrative.

Contact Daf : 03 69 20 93 30

■ Frais de déplacements

La gestion des ordres de mission et des états de frais de déplacements s'effectue de façon dématérialisée dans l'application **ULYSSE DT**, accessible via le portail internet de l'Académie.

Les guides d'utilisation sont en ligne sur le site de l'académie, dans l'"Espace des Personnels", rubrique "Informations Pratiques", "Paiements et frais divers".

Des droits à une indemnisation forfaitaire sont ouverts dans les cas suivants :

> Personnels en service partagé

Enseignants rattachés à un établissement principal et effectuant un complément de service, à l'année, dans un ou plusieurs établissements secondaires.

L'arrêté de nomination garantit sur les trajets effectués la couverture sociale d'un accident de travail.

Une demande d'ordre de mission permanent est à établir via ULYSSE DT.

Les frais de déplacement sont indemnisés sur la base du tarif SNCF 2^e classe.

Attention : les enseignants titulaires, nommés sur zone de remplacement ont un régime spécifique et peuvent bénéficier d'une indemnité de sujétion spéciale de remplacement gérée par la division des personnels enseignants (DPE).

> Personnels à fonction itinérante

Corps d'inspection, personnels médicaux-sociaux, conseillers d'orientation, chargés de mission, et autres personnels appelés à des déplacements permanents dans l'académie.

Une demande d'ordre de mission permanent est à établir via ULYSSE DT. En cas de besoin, une demande d'utilisation d'un véhicule personnel est également à établir (imprimé émanant de la DAF).

Attention : Un ordre de mission permanent, assorti d'une autorisation d'utilisation du véhicule personnel, garantit la couverture sociale en cas d'accident du travail sur les trajets effectués. Il ne garantit pas en revanche des indemnités kilométriques, le remboursement étant effectué, sauf accord explicite, sur la base du tarif SNCF 2^e classe.

En outre, ces autorisations ne peuvent concerner qu'un périmètre situé dans l'académie, sauf pour les personnels à mission interacadémique.

> Personnels convoqués à des réunions

La Daf assure les défraiements des déplacements afférents à des réunions, qu'elles soient à l'initiative de l'académie ou de l'administration centrale. Des bons de transport peuvent être demandés, principalement pour les réunions hors académie.

Attention : Les déplacements liés aux examens et concours ou à la formation des personnels ne relèvent pas de la Daf, mais des services gestionnaires de ces actions.

Les déplacements liés aux examens et concours sont gérés dans l'application Imagin accessible via le portail de l'académie.

■ Gestion des frais de déplacements

La plate-forme déplacements, rattachée fonctionnellement à la Daf, est implantée à l'inspection académique du Haut-Rhin.

Contact : 03 89 21 56 23

Pour toute difficulté de saisie, l'assistance informatique est le premier support d'aide au prix d'un appel local

 N° Azur 0 810 000 891

LE RÉSEAU ACADÉMIQUE D'AIDE AUX PERSONNELS

Il vous propose un accueil, une écoute ou un accompagnement, dans le respect d'une totale confidentialité.

■ Le service social

Les assistants sociaux des personnels interviennent dans les domaines suivants :

- économique (aide financière et conseil budgétaire)
- travail (favoriser l'insertion professionnelle)
- famille (rupture familiale, logement...)
- santé (congés spéciaux, handicap...)
- information

Les assistants sociaux ont un rôle d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivi social, d'information, d'orientation et de médiation. Ils sont liés au secret professionnel.

Ils reçoivent sur rendez-vous, mais peuvent aussi se rendre à domicile.

IA Bas-Rhin :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Anne Christelle Barberousse | 03 88 45 92 21 |
| Stéphanie Raffin | 03 88 45 92 10 |
| Anne Schaupp | 03 88 45 92 22 |
| Jeanne Marie Nussbaumer | 03 88 45 92 85 |

IA du Haut-Rhin :

| | |
|--------------------|----------------|
| Catherine Zilliox | 03 89 21 56 47 |
| Jeanine Peter | 03 89 21 56 48 |
| Jean-Louis Paumier | 03 89 21 56 27 |

■ L'action sociale

Elle vise à **améliorer les conditions de vie des agents de l'éducation nationale et de leurs familles**, notamment dans les domaines d'intervention suivants :

- aides financières
- aide aux études des enfants
- installation et logement
- loisirs et culture
- garde d'enfants de moins de 6 ans
- enfants handicapés
- subvention repas

| | |
|-------------------|----------------|
| Martine Erhold | 03 88 23 35 85 |
| Anne-Sophie Stroh | 03 88 23 35 89 |

■ Le service médical

Le médecin de prévention (médecin du travail) contribue à promouvoir la santé des personnels par la surveillance médicale des agents. Il répond à votre demande pour tous les **problèmes de santé susceptibles d'avoir des retentissements professionnels**. Il sollicite les aménagements de poste de travail et assure le suivi des personnels handicapés. Il est en relation avec les comités médicaux et émet un avis médical pour les demandes de congés spéciaux, de mutation...

> Bas-Rhin tél. 03 88 35 65 89
Médecins :
Dr Yolande Brauch et Dr Martine Peter

> Haut-Rhin tél. 03 89 33 64 81
Médecin : Dr. Elisabeth Ebelin
Infirmière : Aurélia Baumann

Vous rencontrez des problèmes dans l'exercice de votre métier ? Vous souhaitez faire le point sur votre parcours professionnel ?

Vous pouvez vous adresse aux correspondants de l'équipe **Conseil carrière et accompagnement professionnel des personnels (CCAPP)**

Les correspondants de l'équipe ont un rôle d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dans le cadre de l'exercice du métier. Ils sont liés à l'obligation de réserve et de discrétion professionnelle. Les personnels peuvent les rencontrer s'ils souhaitent :

- clarifier une difficulté ou un problème en rapport avec l'exercice de leur profession
- analyser leur pratique professionnelle
- faire le point sur leur carrière et explorer leurs possibilités d'évolution.

Un numéro d'appel : 09 69 32 33 29

Une permanence téléphonique :
Lundi et vendredi de 15h à 17h
Mercredi de 10h à 12h.

Coordinatrice :
Elisabeth Munsch 06 83 99 17 44

LA FORMATION DES PERSONNELS

C'est la délégation académique à la formation des personnels (Dafor), qui pilote les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants, personnels ATSS et d'encadrement).

Elle propose sous des formes diverses des possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles, notamment dans le cadre du plan académique de formation (Paf) qu'elle élabore chaque année.

Pour les personnels enseignants, la Dafor

- > organise les préparations aux concours internes dans la plupart des disciplines
- > met en œuvre des formations d'initiative locale (Fil)
- > organise des dispositifs spécifiques comme l'accompagnement à l'entrée dans le métier
- > soutient les innovations et expérimentations pédagogiques
- > accompagne les groupes de recherche formation
- > aide à la mise en place des groupes professionnels de secteur
- > assure la logistique des stages en entreprise
- > est partie prenante dans le partenariat pédagogique avec les établissements français de l'étranger (AEFE) de la zone Europe centrale
- > coordonne les dispositifs de reconversion/adaptation.

La Dafor est également responsable de la formation statutaire des personnels de direction, des inspecteurs, ainsi que de la formation continue des personnels ATSS et d'encadrement.

Elle instruit et met en œuvre les demandes individuelles et collectives qui émanent des établissements et des services et assure la participation des personnels de l'académie aux actions de formation nationales.

Pour tous les personnels

L'offre de formation est publiée en ligne, sous la forme d'un plan académique de formation (Paf).

Accès : www.ac-strasbourg.fr, rubrique Espace des personnels/Formation continue

- > Personnels d'encadrement et personnels ATSS : voir accès spécifiques dans la rubrique Plan académique de formation.
- > Enseignants du 1^{er} degré : voir rubrique Plan départemental de formation.
- > Enseignants du second degré : accès direct depuis la page d'accueil du site en cliquant sur le visuel ci-dessous.



Le recueil des candidatures individuelles se fait en ligne entre le 22 août et le 25 septembre 2011.

Préparations aux concours internes : inscriptions du 20 juin au 15 septembre 2011.



COMMUNICATION ET DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE

■ La mise à disposition d'outils et de ressources

> Le courrier électronique

Tout personnel de l'académie dispose d'une adresse électronique de type `prenom.nom@ac-strasbourg.fr`. Utilisez-la pour toute correspondance professionnelle et consultez-la régulièrement.

Attention :

Dans la perspective des élections professionnelles d'octobre 2011, veuillez à vérifier le bon fonctionnement de votre messagerie professionnelle.

> Les listes de diffusion

Elles permettent à des personnes d'un même groupe ou partageant un même centre d'intérêt d'échanger des informations et des idées, par l'intermédiaire du courrier électronique. Elles intègrent un espace d'échange où chacun peut déposer ou télécharger des documents.

> Le site académique www.ac-strasbourg.fr

Il offre une multitude d'informations, régulièrement mises à jour ; il permet à tous les personnels d'accéder à un espace privé et à des espaces de travail.

Rappel :

Tous les enseignants bénéficient d'un accès personnalisé et sécurisé à [i-prof](#) (voir encadré p. 26)

■ Les dispositifs d'accompagnement

> L'assistance informatique

Elle est accessible également depuis le domicile pour votre poste de travail personnel. Si vous avez des questions d'utilisation, d'installation, si vous êtes confronté à un incident, consultez la rubrique 'maintenance informatique' que vous trouverez sur le site académique, dans les pages pratiques destinées aux personnels.

> La personne ressource en informatique (PRI)

Présente dans chaque établissement, elle pourra vous informer sur les ressources offertes par l'établissement et l'académie, et les procédures à suivre pour y accéder.

■ La mission Tice est chargée de

- favoriser et accompagner le développement des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice) et leurs usages au service de la pédagogie
- animer le réseau des PRI
- accompagner les établissements au quotidien
- susciter des innovations, mener des expérimentations en vue de mettre en place des solutions techniques généralisables, fiables et évolutives.

Elle pilote en particulier la mise en œuvre de l'espace numérique de travail, désormais présent dans tous les collèges et lycées publics de l'académie : **Entea 2** ou **espace numérique de travail en Alsace**, application Scolastance.

Accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à Internet, ce bureau virtuel permet de

- mutualiser le travail
- renforcer les liens avec les élèves et les parents
- accéder à l'ensemble des ressources de l'établissement à tout moment, en tous lieux
- fournir un service de meilleure qualité à l'ensemble des utilisateurs et partenaires.

Une fois identifié, l'utilisateur accède à différents services selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- vie scolaire : absences, notes, cahier de texte, emploi du temps
- pédagogie : accès à des ressources internes (cours, exercices) et externes (ressources éditoriales en ligne), travail collaboratif pour les enseignants d'une part, les élèves et leurs enseignants d'autre part
- outils de communication : messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités...

Un nouveau site académique en chantier

Les travaux sont en cours...
Lancement prévu à l'automne 2011



CENTRE RÉGIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE D'ALSACE (CRDP)

Le CRDP est un établissement public national au service des acteurs de l'éducation pour :

- > la mise à disposition de ressources,
- > l'édition tous supports de produits pédagogiques et éducatifs,
- > l'animation, l'expertise, le conseil et la formation.

Il intervient dans le cadre des politiques académiques définies par le recteur.

Il est à votre disposition :

■ Sur place

Accueillir et informer

Dans ses pôles de ressources de Strasbourg, Colmar et Guebwiller, les différents acteurs de l'éducation ont accès à des ressources professionnelles sur tous supports, en consultation, en prêt et en vente.

Centre régional de documentation pédagogique d'Alsace

23 rue du Maréchal Juin - BP 279/R7
67007 **Strasbourg** Cedex
Tél. 03 88 45 51 60 - Fax 03 88 45 51 79
direction@crdp-strasbourg.fr
Site : <http://www.crdp-strasbourg.fr>

Centre départemental de documentation pédagogique du Haut- Rhin

12 rue Messimy
68025 **Colmar** Cedex
Tél. 03 89 23 30 51 - Fax 03 89 23 05 97
cddp68@crdp-strasbourg.fr
Site : <http://www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/>

Antenne de Guebwiller

3 rue du 4 Février
68500 **Guebwiller**
Tél. 03 89 74 66 17 - Fax 03 89 23 05 97
cddp68@crdp-strasbourg.fr
Site : <http://www.crdp-strasbourg.fr/cddp68/>

Cercle Drouot

5 rue de Provence
68100 **Mulhouse**
03 69 77 77 55

Editer et diffuser

Éditeur public institutionnel, sur tous supports, le CRDP commercialise dans ses espaces de vente ses propres publications (25 par an en moyenne) ainsi que plus de 1900 références éditées ou diffusées par son réseau national Scérén.

Animer, conseiller, former

Maison de l'éducation, le CRDP dispose d'une infrastructure pour expositions, réunions, colloques et formations.

■ Dans les écoles et établissements de l'académie

Offrir des services personnalisés de proximité

Des équipes mobiles apportent des réponses adaptées aux demandes spécifiques des établissements et partenaires en se rendant sur place.

■ Sur son site Internet

Offrir des services à la demande à distance

A l'adresse www.crdp-strasbourg.fr, le CRDP offre un accès en ligne, direct et gratuit, à de nombreuses ressources et fichiers téléchargeables : informations officielles, bases de données, bibliographies et dossiers thématiques. En particulier :

- Educ-hebdo : source d'informations officielles
- Langues
- Histoire des arts
- Espace Cadres

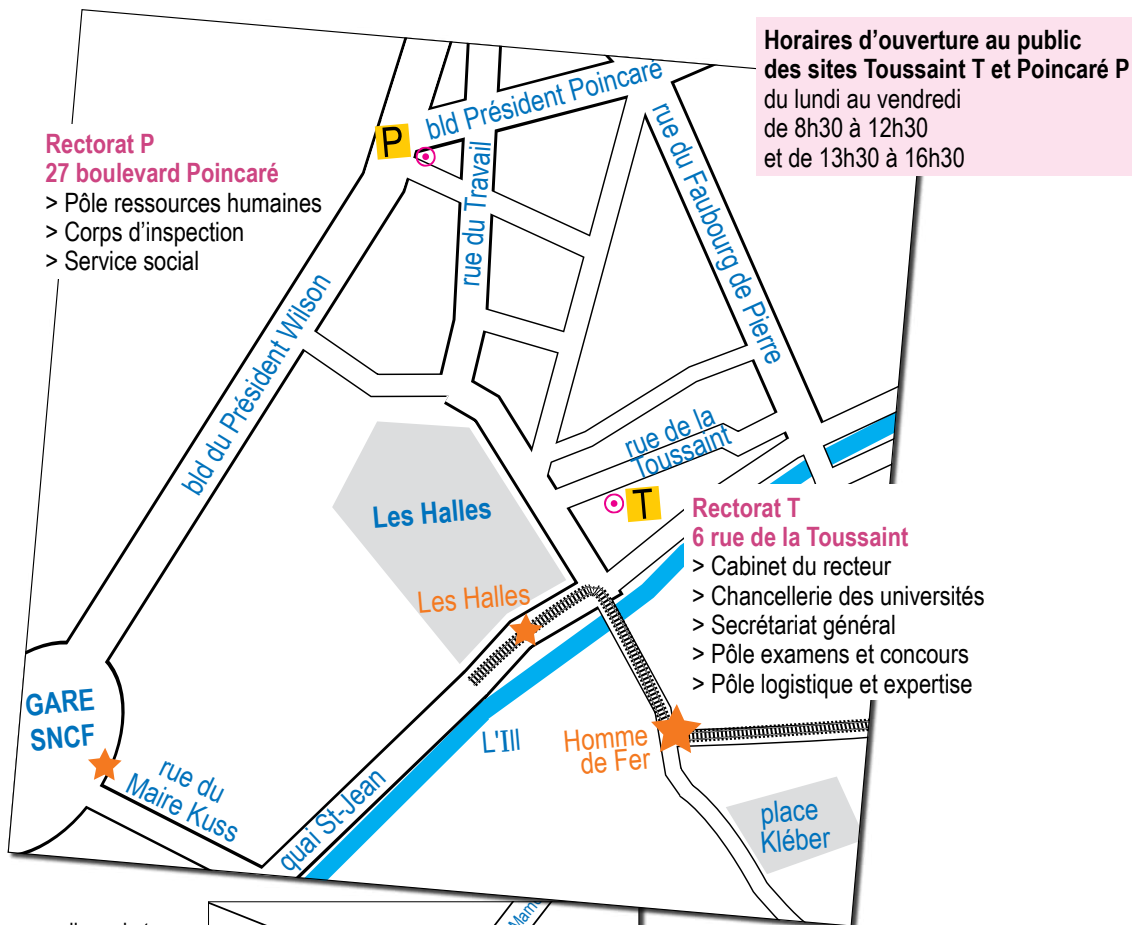
Une richesse d'informations au service des acteurs de l'éducation et en appui à la mise en œuvre des grandes orientations académiques et nationales.



ADRESSES UTILES

- **Rectorat de l'académie de Strasbourg**
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9
tél. 03 88 23 37 23
www.ac-strasbourg.fr
- **Inspection académique du Bas-Rhin**
65 avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg cedex
tél. 03 88 45 92 92
www.ia67@ac-strasbourg.fr
- **Inspection académique du Haut-Rhin**
21 rue Henner - BP 70548
68021 Colmar cedex
tél. 03 89 21 56 56
www.ia68@ac-strasbourg.fr
- **Délégation régionale de l'ONISEP**
5 quai Zorn
67082 Strasbourg cedex
tél. 03 88 15 09 35
www.onisep.fr
- **Centre régional de documentation pédagogique (CRDP)**
23 rue du Maréchal Juin
BP 279/R7
67007 Strasbourg cedex
tél. 03 88 45 51 60
www.crdp-strasbourg.fr
- **Université de Strasbourg**
4 rue Blaise Pascal - CS 90032
67081 Strasbourg cedex
tél. 03 68 85 00 00
www.unistra.fr
- Institut universitaire de formation des maîtres, école interne de l'UdS
- avenue de Colmar
67100 Strasbourg
tél. 03 88 43 82 00
 - 1 rue Froehlich
67604 Sélestat
tél. 03 88 58 02 50
 - 12 rue Messimy
68025 Colmar cedex
tél. 03 89 21 60 40
- **Université de Haute-Alsace**
2 rue des Frères Lumière
68093 Mulhouse cedex
tél. 03 89 33 60 00
www.uha.fr
- **Centre régional des œuvres universitaires et scolaires**
1 quai du Maire Dietrich
BP 50168
67004 Strasbourg cedex
tél. 03 88 21 28 00
www.crous-strasbourg.fr
- **Centre local des œuvres universitaires et scolaires, maison de l'étudiant**
1 rue Alfred Werner
68093 Mulhouse cedex
tél. 03 89 33 64 66
www.clous-mulhouse.cnous.fr
- **Préfecture de la région Alsace et du Bas-Rhin**
5 place de la République
67073 Strasbourg cedex
tél. 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.pref.gouv.fr
- **Préfecture du Haut-Rhin**
7 rue Bruat - BP 10489
68020 Colmar cedex
tél. 03 89 29 20
www.haut-rhin.pref.gouv.fr
- **Direction régionale des affaires culturelles**
2 place de la République
67082 Strasbourg cedex
tél. 03 88 15 57 00
www.alsace.culture.gouv.fr
- **Conseil régional d'Alsace**
1 place du Wacken
BP 91006
67000 Strasbourg
tél. 03 88 15 68 67
www.region-alsace.eu
- **Conseil général du Bas-Rhin**
Place du Quartier Blanc
67000 Strasbourg
tél. 03 88 76 67 67
www.cg67.fr
- **Conseil général du Haut-Rhin**
100 avenue d'Alsace
BP 20351
68000 Colmar cedex
tél. 03 89 30 68 68
www.cg68.fr

PLAN D'ACCÈS AUX SERVICES DU RECTORAT



LES SIGLES ET LES ACRONYMES

| | |
|-----------------|---|
| Atsem | Agent technique spécialisé des écoles maternelles |
| ATSS | (Personnels) administratifs, techniciens, de santé et sociaux |
| CDI | Centre de documentation et d'information |
| CFA | Centre de formation d'apprentis |
| CIO | Centre d'information et d'orientation |
| Clee | Comité local éducation-économie |
| Cop | Conseiller d'orientation psychologue |
| CPE | Conseiller principal d'éducation |
| CRDP | Centre régional de documentation pédagogique |
| CVL | Conseil de la vie lycéenne |
| Daac | Délégation académique aux actions culturelles |
| Daet | Délégation académique aux enseignements techniques |
| Dafco | Délégation académique à la formation continue |
| Dareic | Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération |
| Depp | Direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective |
| Dos | Direction de l'organisation scolaire |
| DRH | Direction des ressources humaines |
| Eclair | Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite |
| EMS | Équipe mobile de sécurité |
| Entea | Environnement numérique de travail en Alsace |
| EPLÉ | Etablissement public local d'enseignement |
| Gip | Groupement d'intérêt public |
| Greta | Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement |
| IA | Inspection académique |
| IA-DSDEN | Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale |
| IA-IPR | Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional |
| IEN-ET | Inspecteur de l'éducation nationale / enseignement technique |
| ITRF | Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation |
| IUFM | Institut universitaire de formation des maîtres |
| Maeri | Mission académique aux enseignement régionaux et internationaux |
| Onisep | Office national d'information sur les enseignements et les professions |
| PEGC | Professeur d'enseignement général de collège |
| PLP | Professeur de lycée professionnel |
| SAIO | Service académique d'information et d'orientation |
| Segpa | Section d'enseignement général et professionnel adapté |
| SG | Secrétaire général |
| Tice | Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement |
| VAE | Validation des acquis de l'expérience |

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2011-2012

DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

| | |
|---|---|
| Rentrée scolaire des enseignants | vendredi 2 septembre 2011 |
| Rentrée scolaire des élèves | lundi 5 septembre 2011 |
| Vacances de la Toussaint | du samedi 22 octobre 2011 au jeudi 3 novembre 2011 |
| Vacances de Noël | du samedi 17 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012 |
| Vacances d'hiver | du samedi 25 février 2012 au lundi 12 mars 2012 |
| Vacances de printemps | du samedi 21 avril 2012 au lundi 7 mai 2012 |
| Vacances d'été | à partir du jeudi 5 juillet 2012 |

Livret réalisé par le service communication du rectorat de Strasbourg
Maquette et graphisme : Delphine Ebelmann
Impression : Valblor - août 2011





Rectorat
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9
03 88 23 37 23

Le portail de
l'éducation nationale
en Alsace
www.ac-strasbourg.fr